



*« Exposition des enfants à la violence dans le couple :  
une analyse des processus et des coûts dans le contexte de l'attribution de la garde et des droits de visite »*

*« Kinder als Mitbetroffene von Paargewalt:  
eine Analyse von Prozessen und Kosten im Kontext des Besuchs- und Sorgerechts »*

Par la ratification de la Convention d'Istanbul, entrée en vigueur le 1er avril 2018, la Suisse s'est engagée à adapter ces mesures dans le domaine de la violence domestique et de la violence fondée sur le genre. Elle s'est notamment engagée à prendre les mesures nécessaires pour que la violence soit prise en compte lors de la détermination des droits de visite et de garde, afin de protéger les enfants.

Dans le cadre du contexte législatif susmentionné, la Fondation Kidstoo a mandaté le Centro competenze lavoro, welfare e società de la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI) pour réaliser une étude sur « Exposition des enfants à la violence dans le couple : analyse des processus et des coûts dans le contexte de l'attribution de la garde et des droits de visite » avec la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW).

Le projet part du constat que depuis l'étude INFRAS (2013) « Coûts de la violence dans les relations de couple » il n'existe pas encore de données sur les coûts des procédures judiciaires et des offres de soutien destinées aux enfants exposés à la violence conjugale. Le projet vise donc à examiner de manière critique les arrangements en matière de droit de visite et de garde et leur mise en œuvre, en particulier du point de vue des enfants impliqués et notamment à savoir quelles sont les procédures des institutions dans de tels cas et quels sont les coûts de ces interventions en Suisse.

En analysant un échantillon de cas de mineurs exposés à la violence dans le couple dans les cantons Saint-Gall, Tessin, Vaud et Zurich, l'étude vise notamment à : comprendre comment se déroulent les processus conduisant aux décisions sur la garde et les droits de visite ; comprendre si et comment la violence est prise en compte dans ces processus ; identifier toute action manquante et/ou évitable, afin d'améliorer ces processus en faveur des personnes concernées ; enfin, analyser les coûts générés par ces processus en prenant en compte d'éventuelles actions d'amélioration.

L'étude, d'une durée de 18 mois (janvier 2024 - juin 2025), est dirigée par Dre Ornella Larenza, chercheuse (SUPSI), en collaboration avec Prof. Dr. Andreas Jud (ZHAW).

Pour de plus amples informations :

Dre. Ornella Larenza (SUPSI) – communication en français et italien  
[ornella.larenza@supsi.ch](mailto:ornella.larenza@supsi.ch) +41 (0)58 666 6729

Prof. Dr. Andreas Jud (ZHAW) – communication en allemand  
[andreas.jud2@zhaw.ch](mailto:andreas.jud2@zhaw.ch) +41 (0)58 934 80 62